



**ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ
CONCLU À LONDRES LE 28 SEPTEMBRE 2007**

GUATEMALA : RETRAIT DE L'ACCORD DE 2007

Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC), agissant en sa qualité de principal fonctionnaire administratif du dépositaire de l'Accord international de 2007 sur le Café, a l'honneur d'informer ses Membres et autres parties intéressées que le Guatemala a notifié au Secrétariat son intention de se retirer de l'Accord international de 2007 sur le Café le 2 juillet 2020. Conformément à l'Article 45 de l'Accord de 2007, le retrait de Guatemala a pris effet 90 jours après réception de la notification, à savoir le 30 septembre 2020.

Attention : Les services des traités des ministères des affaires étrangères